

4YouT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 9 rue de Emile Durkheim
75013 PARIS
Société en cours de constitution

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Du 23 Juillet 2024

NOMINATION DES DIRIGEANTS

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 23 juillet, à 14 heures 30,

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Jean-Paul GONNOD, né le 06/12/1976 à Castre, demeurant 9 rue Emile Durkheim, 75013 PARIS détenant 100 parts sociales ;

Soit au total **100 parts sociales** de la Société, soit **100 voix** (ci-après l' « **Associé Unique** »).

ONT STATUE SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- *Nomination du Gérant de la société et fixation de la rémunération du Gérant de la société*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Ceci exposé, l'associé unique a adopté, conformément à l'ordre du jour précité, les décisions suivantes :

JPG¹

PREMIERE DECISION

Nomination du Gérant de la société – Fixation de la rémunération du Gérant

L'associé unique, **décide** de nommer en qualité de Gérant de la Société, à compter de la date des présentes et pour une durée illimitée :

Monsieur Jean-Paul GONNOD,
Né le 06/12/1976 à Castres (81),
Demeurant 9 rue Emile Durkheim 75013 PARIS
De nationalité française

Monsieur Jean-Paul GONNOD a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Gérant qui viendraient à lui être confiées et n'être frappé par aucune incompatibilité ni interdiction susceptible de lui interdire de les exercer.

L'associé unique, en conséquence de l'adoption de la décision ci-avant, décide que Monsieur Jean-Paul GONNOD percevra, au titre de son mandat de Gérant, au titre de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2024, une rémunération de 12 500 euros net.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour procéder à tous dépôts et toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision a été adoptée par la Collectivité des Associés.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, conformément aux statuts de la Société, par les associés, le nouveau Gérant de la Société.

Par l'associé :

Monsieur Jean-Paul GONNOD



Monsieur Jean-Paul GONNOD « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant de la Société, à compter du 23/07/2024 »